

### Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves sont censés suivre, en moyenne, 7 751 heures de cours dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce temps d'instruction prévu est en grande partie obligatoire.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences représentent 51 % du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et 41 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Dans les pays de l'OCDE, la partie flexible du programme représente en moyenne 6 % du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

#### Description

Cet indicateur examine le temps que les élèves passent dans le système d'éducation formel dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire. Le choix que font les pays en ce qui concerne le temps total d'instruction et la sélection des matières obligatoires du programme est un reflet des priorités nationales et/ou régionales dans le domaine de l'éducation. Étant donné qu'une part importante des investissements publics dans l'éducation est absorbée par l'enseignement dispensé dans le cadre formel de la classe, le temps que les élèves passent à l'école est un facteur important pour déterminer le montant des financements à consacrer à l'éducation.

#### Résultats

Le temps d'instruction obligatoire est consacré à l'enseignement de la partie obligatoire du programme. Dans les pays de l'OCDE, le temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire est, en moyenne et par an, de 791 heures, et le temps d'instruction prévu, de 802 heures. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'instruction obligatoire représente, en moyenne, 116 heures de plus par an, et le temps d'instruction prévu, 122 heures de plus, que dans l'enseignement primaire.

Le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature varie sensiblement dans les pays de l'OCDE et du G20 : il est compris entre 15 % en Indonésie et 38 % en Hongrie dans l'enseignement primaire, et entre 11 % au Japon et au Portugal et 24 % en Irlande dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

En moyenne, dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données et dans certains pays du G20, c'est aux cours de lecture et d'expression écrite qu'est consacrée la plus grande part du programme dans l'enseignement primaire (26 %). Les mathématiques viennent en seconde place (17 %) dans la plupart des pays de l'OCDE et du G20, suivis des disciplines artistiques (11 %). Ces matières sont, avec l'éducation physique (9 %), les sciences (7 %)

et les sciences sociales (7 %) les six matières principales du programme de cours de l'enseignement primaire.

Dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles, la lecture, l'expression écrite et la littérature représentent également la part la plus importante du temps d'instruction obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ; dans neuf pays, toutefois, ce sont les langues étrangères modernes qui en représentent la plus grande part. Au Danemark et au Luxembourg, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, plus de 20 % du temps d'instruction obligatoire est consacré aux cours de langues étrangères modernes.

Dans les pays de l'OCDE, la partie flexible du programme représente, en moyenne, 6 % environ du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire la flexibilité est totale (100 %) dans le programme obligatoire aux Pays-Bas et en République tchèque ; par contraste, cette partie flexible est négligeable, voire nulle, en Grèce, en Hongrie, au Luxembourg et au Mexique.

#### Définitions

Les données relatives au temps d'instruction font la distinction entre temps d'instruction « obligatoire » et « prévu ». Le temps d'instruction obligatoire est le temps minimum d'instruction auquel sont tenus les établissements d'enseignement et que les élèves doivent suivre. Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant aux composantes obligatoire et non obligatoire du programme. Il ne constitue pas toutefois une indication de la qualité de l'instruction dispensée, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre. Les données relatives au nombre d'heures d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2010-11 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2012 sur les enseignants et les programmes.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

#### Pour en savoir plus

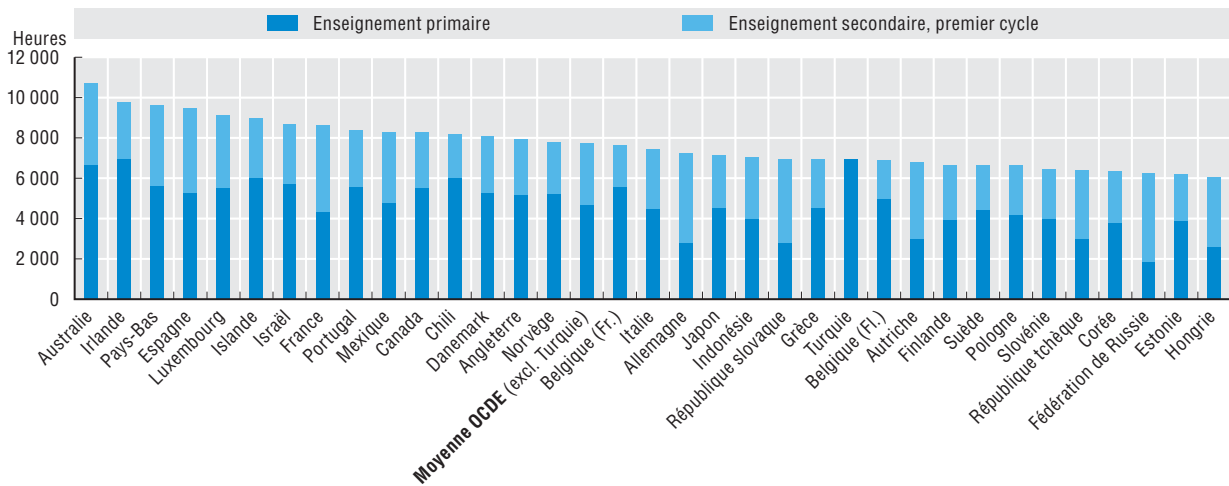
Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2013 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D1).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Le temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics.
- La répartition par matière du temps total d'instruction.

Graphique 5.1. Nombre d'heures d'enseignement dans les établissements publics, 2011

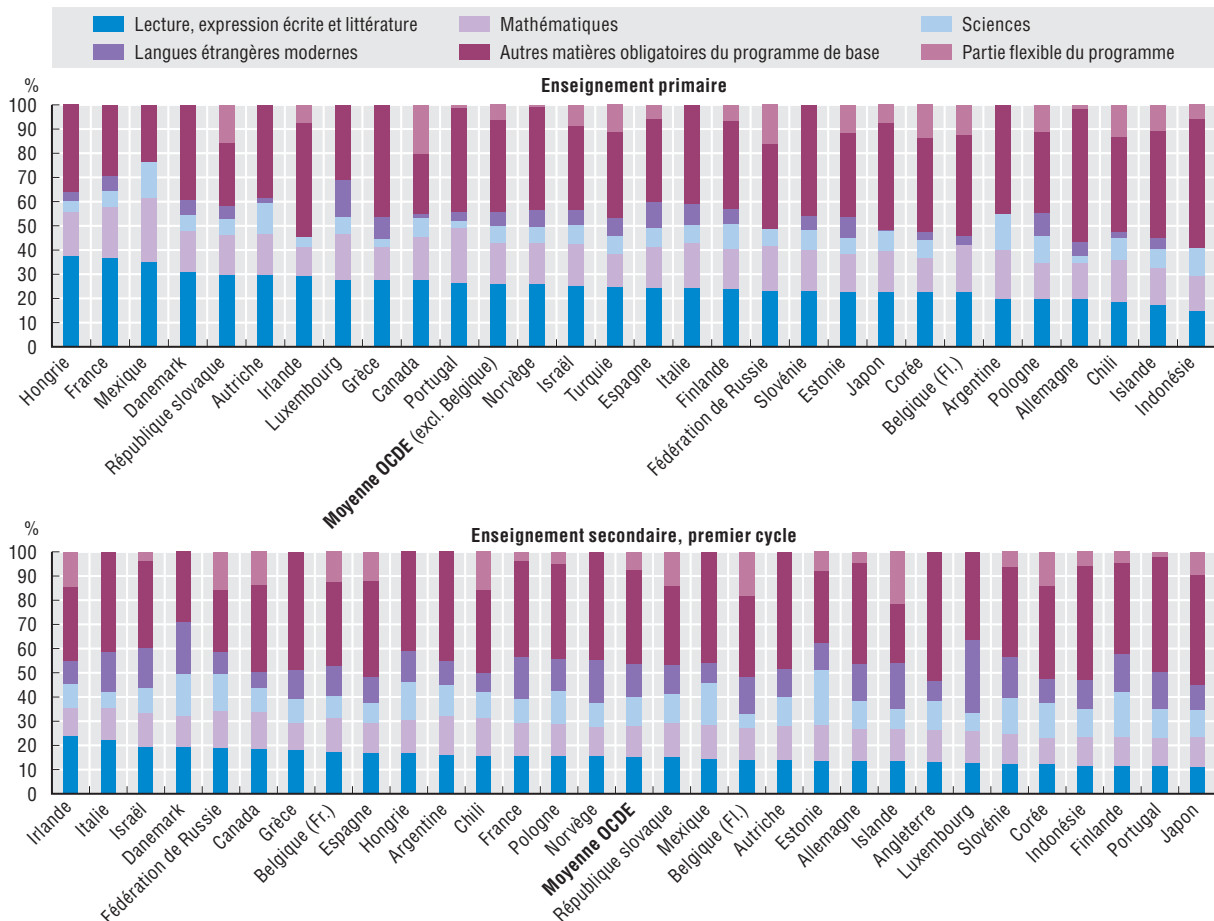
Ce graphique montre le nombre d'heures de cours prévues dispensées aux élèves dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (temps d'instruction obligatoire auquel sont tenus les établissements scolaires publics et temps d'instruction non obligatoire).



Source : OCDE (2013), Regards sur l'éducation 2013, graphique D1.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932868692>.

Graphique 5.2. Heures de cours par matière, 2011

Ces graphiques montrent le pourcentage d'heures de cours obligatoires consacrées à chaque matière dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.



Source : OCDE (2013), Regards sur l'éducation 2013, tableaux D1.2a et D1.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932872549> et <http://dx.doi.org/10.1787/888932872568>.



Extrait de :  
**Education at a Glance 2013**  
Highlights

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-en](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Education at a Glance 2013 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-23-fr](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-23-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).